

Procès Verbal de la première Réunion Extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La première réunion extraordinaire a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019 à 8h00 dans le Bureau de M. VIGNAL en présence de :

M. Michel VIGNAL (Président)

Mme Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du Procès verbal de la réunion précédente :

Le procès Verbal est validé.

2- Validation du règlement intérieur :

La délégation présente une version finalisée.

M. VIGNAL attire notre attention sur la lourdeur imposée par la constitution de commissions.

F. ROYER nous propose un autre règlement intérieur plus simple.

Il est convenu que les membres du C.S.E. vont étudier ce nouveau document et voir si une synthèse peut être faite à partir des deux versions.

Il est convenu d'adopter le règlement intérieur définitif lors de la prochaine réunion.

3- Validation de la formation initiale des membres du CSE :

La proposition est validée auprès du cabinet ATLANTES.

Les dates des 5 et 6 novembre prochains sont proposées, sachant que la prochaine réunion ordinaire du C.S.E. a lieu le 7 novembre, afin de limiter les déplacements de Christophe SCHMITT.

Au cas où le cabinet ne serait pas disponible, les dates des 14 et 15 novembre sont proposées.

4- Validation du cabinet d'assistance juridique :

La proposition est validée auprès du cabinet ATLANTES.

5- Demande d'informations relatives à l'éventuelle cession de l'entreprise :

Suite à l'inquiétude des salariés concernant l'état de santé de M. VIGNAL, et par conséquent l'avenir de la société, ainsi que d'éléments pouvant laisser croire à sa vente prochaine, le C.S.E. avait demandé la tenue de cette réunion extraordinaire.

Compte tenu de son état de santé, M. VIGNAL nous a confirmé qu'il envisage la possibilité de vendre la société.

Des approches par différentes sociétés ont été initiées depuis plus de 10 ans, mais à ce jour rien n'est finalisé.

(A noter qu'un délai de 18 mois est nécessaire pour qu'un repreneur puisse analyser les comptes et le fonctionnement de la société afin de faire une proposition. A ce jour aucune demande en ce sens n'a été initiée).

Dans cette optique, toute proposition sera étudiée, y compris une éventuelle proposition de reprise par les salariés, sous réserve que la vente comprenne la reprise du bâtiment de Sainte-Savine.

6- Point sur le versement des cotisations :

Un versement concernant l'année complète (prorata temporis) sera effectué la semaine prochaine.

La réunion a pris fin à 9h15

Le président :

A blue ink signature, appearing to be 'M. VIGNAL', written in a cursive style.

Le secrétaire :

A blue ink signature, appearing to be 'M. A.', written in a cursive style.